

République française  
Département du Cantal  
COMMUNE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE  
Séance du mardi 17 décembre 2019



Membres en exercice :41  
Présents : 20  
Représentés: 2  
Non votants: 0  
Votants: 22  
Pour: 22  
Contre: 0  
Abstentions: 0

Date de la convocation: 12/12/2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 décembre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT .

*L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Céline CHARRIAUD*

**Présents :** Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Jeanine RICHARD, Thierry ANGLADE, Marie-Noëlle FERRIE, Maud DOMERGUE, Monique PANAFIEU, Jean Claude DELORT, Benoît GRAS, Thierry VALETTE, Joëlle SABOT, Jean Pierre TEISSEDRE, Pierrette TICHIT, Patrick ROZIERE, Gérard WIRTZLER, Sébastien ROUX, Alexandre CHRETIEN, Didier THEROND, Max FRIC, Philippe THEROND

**Représentés:** Joël LABORIE par Benoît GRAS, Sabrina PORTAL par Joëlle SABOT

**Excusés:** Alain BACHELLERIE, Séverine BROS, Nathalie BROUARD

**Absents:** Ludovic CHESNEAU, Fanny VISSAC, Frédéric BARTHELEMY, Christine DUMAS, Christophe DUMAS, Alain GASTON, Thierry VASLIN, Alain JULIEN, Daniel BOUSQUET, Roger ALCHER, Christian DANIAS, Cédric VIALA, Bernard THEROND, Stéphane CARRIER, Marie-Thérèse BARTHOLOME, Bernard MARTINEZ

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle FERRIE

**DE\_2019\_092 - Objet : Fixation des tarifs eau et assainissement 2020**

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations prises par les communes déléguées avant la fusion, fixant les tarifs pour le service eau potable (à l'exception de Neuvéglise et Sérriers pour lesquelles le SIAEP de Neuvéglise a compétence) et le service assainissement.

Afin de s'orienter vers un coût au m<sup>3</sup> se rapprochant des planchers permettant de prétendre à des aides nationales, et au vu des charges qui pèsent sur le budget eau-assainissement, il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020:

**\* Secteur de Lavastrie**

EAU	en cours	proposé pour 2020	ASSAINISSEMENT	en cours	proposé pour 2020
Abonnement	35,00	40,00	Abonnement	35,00	40,00
Prix Eau jusqu'à 150 m <sup>3</sup>	0,75	0,80	de 0 à 150 m <sup>3</sup>	0,60	0,70
Supérieur à 150 m <sup>3</sup>	0,60	0,70	supérieur à 150 m <sup>3</sup>	0,95	1,00
Utilisation des réserves (forfait)	70,00	75,00			
Manoeuvre vanne (forfait par/manoeuvre)	10,00	15,00			
Remplacement compteur (Gel)	85,00	85,00			
Accès aux réseaux <10 m (Forfait avec fournitures)	450,00	suivant			

> à 10 m - le mètre supplémentaire	20,00	devis accepté
Intervention pour Réparation (sans fourniture)	60,00	

#### \* Secteur d'Oradour

EAU	en cours	proposé pour 2020	ASSAINISSEMENT	en cours	proposé pour 2020
Abonnement	50,00	50,00	Abonnement	60,00	60,00
Prix Eau jusqu'à 100 m <sup>3</sup>	1,50	1,50	Prix m <sup>3</sup>	0,70	0,70
de 151 à 300 m <sup>3</sup>	1,00	1,00	<i>Redevance collecte Adour Garonne*</i>	0,25	0,25
supérieur à 300 m <sup>3</sup>	0,80	0,80	Montant total pour 120 m <sup>3</sup>	174,00	174,00
Branchement accès eau	au prix coutant	suitant devis accepté			
Utilisation des réserves (forfait)	75,00	75,00			

#### \* Secteur de Neuvéglise

ASSAINISSEMENT	en cours	proposé pour 2020
Abonnement	50,00	50,00
Prix m <sup>3</sup>	0,85	0,85

#### \* Secteur de Sériers

ASSAINISSEMENT	en cours	proposé pour 2020
Abonnement	35,00	35,00
Prix jusqu'à 120 m <sup>3</sup>	1,20	1,20

Madame le Maire rappelle que ces tarifications seront augmentées des redevances obligatoires dues chaque année à l'Agence de l'Eau et fixées par l'Agence, à savoir «Redevance pollution» et «Modernisation réseau assainissement»

Les élus sont invités à délibérer sur ces tarifs.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal:

- Approuve les modifications énoncées et l'ensemble des tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Autorise le Maire à signer tout document utile à l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits,  
à Neuvéglise-sur-Truyère, Céline CHARRIAUD, Maire

